

serait possible de connaître la politique de Radio-Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député admet lui-même qu'il a déjà posé la question, et je me demande s'il y a lieu de la poser une seconde fois.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais faire remarquer, avec toute l'humilité dont je peux disposer devant le secrétaire d'État, que c'est une question extrêmement importante, fort complexe, et qu'avant qu'elle soit étudiée par le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, il serait certainement opportun que la Société Radio-Canada produise sa politique, si elle en a une...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député. Il s'agit maintenant d'un débat entre l'honorable député et le ministre, et je ne crois pas qu'il y ait lieu de le poursuivre.

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RENVOI DE COMMISSIONNAIRES UNILINGUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): J'aimerais poser ma question au premier ministre. Elle m'est inspirée par la nouvelle, parue dans les journaux d'aujourd'hui, que douze anciens combattants de langue anglaise faisant partie du Corps canadien des commissionnaires ont été mutés de postes de sécurité parce qu'ils ne sont pas bilingues. Est-ce la nouvelle politique du gouvernement actuel?

[Plus tard]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. S'est-il entretenu avec son collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants, avant d'exprimer la gratitude d'une patrie reconnaissante en congédiant les commissionnaires employés dans les divers édifices du gouvernement placés sous son autorité.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'ASSISTANCE À TITRE D'OBSERVATEURS DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Il paraît que les membres du gou-

vernement de l'Ontario seront accompagnés des membres des partis d'opposition qui y assisteront à titre d'observateurs. Le premier ministre voudrait-il nous dire si des dispositions semblables seront prises en ce qui concerne les membres de l'opposition au Parlement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'ai dit que nous nous proposons de retenir des places pour les membres des partis d'opposition et du caucus du gouvernement lors du débat public à la conférence sur la constitution. J'ai demandé aux provinces de procéder ainsi pour la conférence. Il n'y a pas eu d'objection jusqu'ici et tout le monde sera d'accord, je crois. Nous pouvons en être même plus sûrs encore, si les renseignements qu'ont m'a donnés sont exacts.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre s'il fera en sorte de nous communiquer maintenant les documents de travail rédigés par le gouvernement fédéral en vue des travaux de la conférence afin que les députés de l'opposition qui comptent y assister à titre d'observateurs, et, de fait, le public canadien en général, aient l'occasion de les examiner à fond avant la conférence?

Le très hon. M. Trudeau: Je serais très désireux qu'il en soit ainsi. Des pourparlers sont en cours à ce propos entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux des provinces qui se réunissent depuis trois jours en vue de préparer la conférence du 16 décembre. On ne m'a rien fait connaître jusqu'ici des décisions que les fonctionnaires auraient pu prendre au cours de cette réunion. J'estime, tout comme le chef de l'opposition, que ce serait dans l'intérêt du public si toutes les parties représentées à cette conférence pouvaient consentir à communiquer leurs documents de position avant le jour de l'ouverture. Si toutefois cela n'est pas le cas, nous insisterons, je pense, pour qu'ils soient publiés plus tard.

LA TÉLÉVISION

LES DIRECTIVES À RADIO-CANADA AU SUJET DES ÉMISSIONS ÉDUCATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Peut-il dire à la Chambre quelles directives il a données à la Société Radio-Canada en ce qui concerne la fourniture de services de radiodiffusion éducative sur une base intérimaire? Je demande cela parce que le ministre, le 24 octobre, a dit qu'il prendrait cette mesure et parce que le